

Compte rendu de la réunion des clubs du 18 septembre 2026

Membres de la CTD présents :

Eric MASSÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Christine DELATOUR, Ludovic LEBLANC, Jean-Paul ANDRÉ, Christophe BONY, Antonio FONTES, Thierry GILBERT

José VIÉ, président du comité départemental UFOLEP

Membre de la CTD absent :

Jacky HERVOUET

Invité excusé :

Dominique MORISSET (représentant du comité directeur)

★

Clubs représentés : Appoigny, Arc-en-Ciel, Arces-Dilo, Avenir Martinot, Beine, Bléneau, Charmoy, Chemilly-sur-Yonne, Chéroy, Diges-Pourrain, Espoir Club Auxerre, Fontaine-la-Gaillarde, Gâtinais en Bourgogne, Joigny, Laroche, La Selle-sur-le-Bied, Les Bréandes, Lindry, Mailly-la-Ville, Monéteau, Paron-Villero, Privatienne, Rosoy, Saint-Clément, Senan, Tanlay, Venoy, Vergigny, Villeneuve-sur-Yonne

Accueil des clubs

Eric MASSÉ souhaite la bienvenue aux représentants des clubs présents et remercie la municipalité de Joigny pour avoir mis à disposition la salle de réunion. Il souligne l'importance de cette réunion, notamment pour les nouvelles équipes. En effet, les consignes données permettront un bon déroulement de saison.

Présentation des nouvelles équipes

6 nouvelles équipes rejoignent le championnat : Privatienne, Joigny, Les Brichères, Tanlay, Venoy et Vergigny.

Points importants pour l'organisation du championnat

Les membres de la commission commentent les documents remis en début de séance.

Pour information, de nombreux documents sont désormais consultables sur le site de l'UFOLEP, activité foot à 7, rubrique « documents utiles » (trousse d'urgence, listes d'équipes, clubs ou équipes d'Auxerre, à savoir, report de match, rôle des capitaines, obligation de l'équipe recevante, remplissage feuille de match, règlement disciplinaire) et pour les arbitres (informations de début de saison, rapport carton rouge direct).

➤ Reports et forfaits

Thierry GILBERT et Ludovic LEBLANC gèrent les reports et forfaits. Pour toute demande de report ou de déclaration de forfait, il convient de prévenir ces responsables par mail en utilisant uniquement l'adresse générique report.forfait@gmail.com.

La commission peut inverser certains matchs de sa propre initiative (ex : suite à un arrêté municipal) ou reporter des matchs (ex : lors des journées de coupe nationale).

Les équipes qui se voient interdire l'utilisation de leur terrain suite à un arrêté municipal sont priées de transmettre ce document aux responsables des reports ainsi qu'à l'équipe adverse.

Rappel : pas de report autorisé pour la 1ère journée de championnat ni pour la dernière.

➤ Challenge du fair-play

Les arbitres désignés par la commission attribuent aux 2 équipes une note de fair-play (de 0 à 10) lors des matchs de championnat ainsi qu'aux matchs de poule de la coupe de l'Yonne. Les motifs d'exclusion du fair-play sont indiquées à la page 5 du règlement sportif.

À la fin de la saison, les 3 équipes les mieux notées recevront un trophée lors de la réunion du 25 juin 2027, à condition qu'elles soient présentes.

À noter : si un arbitre officiel ne communique pas sa note de fair-play dans un délai maximum d'une semaine aux responsables du fair-play, il ne sera plus désigné arbitre officiel jusqu'à réception de sa note.

➤ Listes d'équipes

- les clubs d'Appoigny, Paron Villeroy et Gâtinais en Bourgogne devront déclarer les listes des joueurs à l'adresse mail listes.equipesufolep89@gmail.com avant le 31 octobre 2026 inclus. Les ajouts de joueurs devront être signalés pour homologation au plus tard la veille du match 12 h.

- toutes les listes doivent être présentées à l'arbitre de la rencontre avec les licences, en format papier ou dématérialisées.

- si un joueur n'est pas inscrit sur une liste mais qu'il figure sur une feuille de match, il sera inscrit définitivement dans l'équipe indiquée sur cette feuille de match.

- 3 joueurs d'une équipe peuvent participer à une rencontre d'une autre équipe.

➤ Arbitrage et formation

🔗 Nouvelles lois retenues par l'UFOLEP car elles sont adaptées au football à 7

Après les huit secondes accordées au gardien pour libérer le ballon, le principe du compte à rebours s'étend désormais à deux autres reprises de jeu :

➤ **La rentrée de touche** : lorsqu'une équipe retarde délibérément l'exécution d'une rentrée de touche, l'arbitre peut lancer un décompte visuel de cinq secondes (5..4..3..2..1..). Si le ballon n'est pas remis en jeu au terme du compte à rebours, la rentrée de touche est accordée à l'équipe adverse depuis le même endroit.

Important :

- l'arbitre ne doit pas nécessairement attendre que le joueur ait le ballon dans les mains. Si celui-ci prend volontairement trop de temps pour aller chercher le ballon ou se place délibérément au mauvais endroit, le décompte peut également être déclenché.

- le joueur n'est pas automatiquement averti pour avoir dépassé les cinq secondes. Le carton jaune n'intervient que s'il retarde ensuite excessivement la reprise accordée à l'adversaire.

➤ **Le coup de pied de but** : même principe, mais avec une conséquence encore plus spectaculaire. Si une équipe retarde délibérément l'exécution de son coup de pied de but, l'arbitre déclenche son compte à rebours de cinq secondes. Si le ballon n'est toujours pas en jeu au terme de ce décompte, le corner est pour l'équipe adverse ! Il est accordé du côté du terrain le plus proche de l'endroit où le coup de pied de but devait être exécuté.



👉 La session de formation des arbitres aura lieu le samedi 24 octobre 2026. Le lien pour s'inscrire sera mis sur le site d'ici la fin du mois. La prochaine session est programmée au 6 mars 2027.

➤ Liste des clubs qui ne pourront pas participer à la coupe s'ils n'ont pas d'arbitre ou ne présentent pas de candidat le 24 octobre : Arces-Dilo, Chablis, Fontaine-la-Gaillarde, Laroche, La Selle-sur-le-Bied, Les Bréandes, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Valérien, Senan.

➤ Feuilles de match

Vous trouverez sur le site les instructions pour compléter les feuilles de match.

Informations complémentaires :

- il est inutile s'inscrire le n° de licence (anciens numéros) avec le 089 devant
- inscrire tout d'abord le nom puis le prénom de chaque joueur

Questions diverses

Précisions sur la plate-forme Ligu'Asso

- Si vous avez perdu votre mot de passe pour vous connecter (le même que sur Affiligue), contactez Jemâa (03 86 51 32 35 - mail admin89@laliguebfc.org). Vous recevrez par mail un nouveau mot de passe provisoire. L'identifiant est le n° de licence de la personne chargée de la saisie.

- Si vous n'avez pas accès à la zone « renouveler son affiliation pour 26/27 », contactez Jemâa.

- Si vous ne pouvez pas imprimer une licence, ouvrez la fiche du licencié avec l'action « visualiser » puis allez à l'onglet « résumé » pour avoir accès à sa licence.

- Vous devez attendre la validation de l'affiliation par la fédération pour pouvoir saisir les demandes d'adhésions. Veillez bien à saisir correctement le nom et le prénom de vos licenciés.

- Important : ce ne sont pas les présidents ou présidentes des clubs qui reçoivent par mail les factures (affiliation, licences) à régler, mais les trésoriers ou trésorières. Ce problème a été signalé au national pour paramétrer l'envoi des factures à 2 destinataires. En cas de changement de la personne chargée de la trésorerie, ne pas oublier de modifier les coordonnées sur Ligu'Asso.

- En cas d'urgence et à titre exceptionnel, vous pouvez contacter Eric MASSÉ ou Marie-Claude MOREAU pour la validation des adhésions.

La séance est levée à 21h

La Secrétaire,
Marie-Claude MOREAU